



REGLES ET CONSIGNES DU PLAN DE REPRISE DES ACTIVITES: MODELISME NAVAL

Préambule:

L'ensemble des règles et des consignes s'appliquent en suivant les protocoles de santé publique « coronavirus ».

Les règles et les consignes du club ci-dessous s'appuient sur les textes édités par:

- Le Ministère des Sports
- Le Ministère de la Santé

DISPOSITIONS

- Pratique individuelle dans la limite de groupes de 10 personnes en même temps sur un même lieu
- Tout participant ne peut pas accéder à l'activité sans son masque, sans son gel hydro-alcoolique ou/et moyen pour se laver les mains avec du savon
- Toute rencontre ou compétition, regroupant des modélistes en groupes multiples de 10 personnes, se déroule dans le respect des règles de distanciation sociale
- Un registre journalier est tenu des présents
- Port du masque obligatoire sur le lieu de l'activité si non possibilité de respecter la distance de 1 m
- **Les participants utilisent exclusivement leur propre matériel**
- La zone de pilotage est définie pour respecter la distanciation sociale entre chaque participant à une rencontre ou une compétition
- **Tout matériel touché est après utilisation désinfecté**
- Tout participant à une activité apportant sa table et sa chaise ne doit pas les mettre à la disposition d'un autre participant et doit les désinfecter au préalable
- Les tables communes en fin d'activité sont désinfectées par les membres du club
- Tout moment de convivialité organisé est géré et servi par une seule personne disposant de masque et/ou visière de protection, de gants ou/et de gel hydro-alcoolique ou/et d'un autre moyen pour se laver les mains au savon

- Le club ne fournit aucun matériel de restauration (verre, assiette, serviette, fourchette, couteau, etc.)
- **Une poubelle spécifique aux moyens de protection jetables est mis à disposition**
- Aucun moyen de protection à usage unique (masque, gants, serviette nettoyante, etc.) n'est jeté sur la voie publique
- **La cigarette et le vapotage sont interdits dans les activités et à proximité CE n° 1907/2006 P00484V02/02**
- Port obligatoire du masque **ou** de la visière protectrice aux abords d'un bassin de navigation
- Port du masque et de lunettes larges **ou** de la visière protectrice lors du pilotage
- **Pas d'utilisation de gel hydroalcoolique en présence de modèle à machine à vapeur**



Exposition, démonstration, salon, porte-ouverte, etc.

- Se déroulant sous la forme de plusieurs groupes de 10 personnes
- Port du masque obligatoire sur le site
- Face au public port obligatoire du masque et/ou de la visière protectrice
- Port du masque et de lunettes larges **ou** de la visière protectrice lors du pilotage
- Le matériel mis à la disposition du public lors d'initiation doit être désinfecté avant et après chaque utilisation
- Les tables communes de présentation sont désinfectées en fin d'activité par les membres du club



SECURITE GEL HYDROALCOOLIQUE MAINS règlement CE n°1272/2008

- **Lavage 5 gels consécutifs puis 1 au savon**
- Liquide et vapeurs inflammables
- Provoque une irritation des yeux
- Tenir hors de la portée des enfants les produits de désinfection

